

**MAIRIE DE GRANGES-LES-BEAUMONT
CONSEIL MUNICIPAL DU 20 OCTOBRE 2022**

COMPTE-RENDU

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 octobre 2022

Date d'affichage : 12 octobre 2022

Le vingt octobre deux mil vingt-deux, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Granges-lès-Beaumont dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacques ABRIAL, Maire.

Étaient présents : M. ABRIAL Jacques, M. COURTIAL Baptistin, Mme DALICIEUX Christiane, M. DUMAS Francis, M. FARAVELON Joel et M. GOUDARD Gilbert formant la majorité des membres.

Étaient absents mais représentés : Mme LARGEAU Marinette représentée par M. COURTIAL Baptistin, Mme MACHON Bernadette représentée par Mme DALICIEUX Christiane et Mme RETAILLEAU Amélie représentée par M. GOUDARD Gilbert.

Étaient absents : M. DUCHAMP Damien et Mme PERRISSOUD Nadia.

M. GOUDARD Gilbert a été élu secrétaire de la séance.

OBJET : RAPPORT ANNUEL 2021 DU SYNDICAT D'IRRIGATION DRÔMOIS

Conformément à l'article L.5211-39 du code général des collectivités territoriales, le rapport d'activité du syndicat doit être communiqué au conseil municipal par le Maire.

Monsieur le Maire souligne que ce rapport a fait l'objet d'un envoi par mail à tous les membres du conseil municipal.

Après en avoir pris connaissance, le conseil municipal prend acte du rapport annuel 2021 du Syndicat d'Irrigation Drômois.

OBJET : CONVENTION AVEC LA SOCIÉTÉ PROVICIS VALLÉE DU RHÔNE DANS LE CADRE DU PROJET DE CONSTRUCTION DU GROUPE VALRIM

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la demande formulée par PROVICIS Vallée du Rhône et l'Immobilière VALRIM en vue de la signature par la commune d'une convention relative à l'aide à l'accession sociale à la propriété et l'aide aux propriétaires occupants.

Le texte de la convention est joint à la délibération.

Dans le cadre du projet de construction du groupe VALRIM, les futurs acquéreurs de ce programme dénommé « Esprit Domaine » pourront bénéficier d'aides à l'accession à la propriété, sous conditions de ressources.

La convention porte également sur les aides aux propriétaires occupants modestes qui souhaitent améliorer leur logement et les aides aux copropriétés dégradés ou en difficulté.

Cette convention est valable 3 ans à compter du jour de sa signature.

Monsieur le Maire demande aux élus de l'autoriser à signer cette convention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **DE VALIDER les termes de la convention jointe à la présente délibération**
- **D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la présente convention et à effectuer toutes les formalités nécessaires à cet effet.**

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION MOTO CLUB

Par courrier en date du 9 septembre 2022, le Président du Moto club, M. MORCILLO Alain, demande le versement d'une subvention par la mairie.

Pour rappel, Monsieur le Maire indique au conseil municipal les montants alloués aux autres associations du village.

M. le Maire propose de verser une subvention d'un montant de 300.00 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- DE VERSER une subvention d'un montant de 300.00 euros à l'association MOTO CLUB.**

OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N°3 AU BUDGET PRINCIPAL 2022

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que la Trésorerie a alerté la commune sur le fait que deux biens inscrits au compte 2033 n'avaient pas été intégrés dans le patrimoine de la commune et étant donné que les travaux relatifs à ces inscriptions budgétaires ont été réalisés, il convient de régulariser les écritures par la prise d'une Décision Modificative avec une ouverture de crédits :

+ 3 585,00 € en Dépenses d'investissement au 2313 - 041

+ 3 585,00 € en Recettes d'investissement au 2033 - 041

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE la Décision Modificative n°3 au Budget Principal 2022.**

Questions diverses

- Désignation d'un correspondant « Incendie et secours » par le Maire
- Présentation de l'Avant-Projet Sommaire du projet de construction du Groupe VALRIM
- Point sur l'avancée du projet de l'ancienne mairie
- DIA
- Avancement des projets en cours.

Séance levée à 19h30.